



PREMIER MINISTRE

SERVICE DE PRESSE

Paris, le 13 février 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Premier Ministre François FILLON a présidé mercredi 13 février 2008 à Matignon un Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) en présence de Jean-Louis BORLOO, Ministre d'Etat, Ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, Michèle ALLIOT-MARIE, Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des collectivités territoriales, Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre de la santé, de la jeunesse et des sports, de Dominique BUSSEREAU, Secrétaire d'Etat chargé des transports, de Christian ESTROSI, Secrétaire d'Etat chargé de l'outre-mer et de Martin HIRSCH, Haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté.

Ce CISR marque la poursuite de l'engagement déterminé du gouvernement dans la lutte contre l'insécurité routière par le renforcement des contrôles et des sanctions, des actions spécifiques de lutte contre l'alcool et les stupéfiants au volant, l'amélioration de la sécurité des infrastructures mais aussi par une meilleure formation des jeunes conducteurs.

Des objectifs ambitieux ont ainsi été fixés par le Président de la République : passer sous la barre des 3 000 morts sur les routes d'ici 2012, diviser par deux les accidents mortels dus à une alcoolémie excessive, diviser par deux le nombre d'utilisateurs de deux-roues tués et enfin diviser par trois le nombre de jeunes tués sur les routes.

Pour atteindre ces objectifs des mesures fortes ont été décidées lors du CISR. Elles portent notamment sur :

- le renforcement des contrôles et des sanctions pour lutter contre la vitesse avec le déploiement de 500 nouveaux radars par an pendant 5 ans ;
- la confiscation obligatoire du véhicule en cas de conduite sans permis ou de récidive de délits (excès de vitesse, alcool)
- une incrimination pénale spécifique pour lutter contre le trafic de points ;
- la lutte contre l'alcool au volant en équipant certains véhicules d'éthylotests anti-démarrage, en particulier tous les cars scolaires d'ici la rentrée 2009
- l'interdiction de la vente de boissons alcoolisées dans les stations services,
- la confiscation du véhicule en cas de récidive de conduite après usage de stupéfiants

La sécurité des cyclistes sera améliorée par le port obligatoire d'un gilet rétro-réfléchissant la nuit et hors agglomération. Une campagne d'incitation au port du casque pour les cyclistes notamment pour les enfants sera réalisée.

En outre, la réforme du permis de conduire, qui fera l'objet d'un CISR spécifique mi-2008, devra permettre d'aboutir à un permis moins coûteux, de raccourcir les délais de passage et d'améliorer la formation des jeunes conducteurs. D'ores et déjà un affichage du taux de réussite de chaque auto-école sera réalisé à partir du mois de juin.

Enfin, les moyens en matière de sécurité routière seront renforcés pour l'Outre-Mer.

Par ailleurs, en marge du CISR le Premier Ministre a signé une charte de prévention du risque routier avec la profession du transport routier de marchandises et la CNAMTS. Ce partenariat renforcé contribuera à réduire les accidents au travail par des actions de prévention dans les entreprises de transport, la responsabilisation de ces entreprises et le développement de nouveaux modes de conduite « apaisée ».